Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20261109-2026DELIB123-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	:	3 novembre 2026
Date d'affichage	:	3 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, LE BALCH Elise, CRENN Méghane, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absent : COUTELLEC Benoit, GEFFROY Séverine

Procurations : COUTELLEC Benoit à PICART Olivier, GEFFROY Séverine à L'HOSTIS Florence

Secrétaire de séance : CRENN Méghane

N°2026/123

Finances locales

Actualisation de la demande de financement au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération pour le projet de la construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Suite à la demande en 2020 des professionnels de santé et dans la continuité de son programme d'actions pour offrir des services de qualité aux habitants, la commune s'est engagée dans le projet de création d'une maison de santé pluriprofessionnelle. L'objectif de cet outil est de pérenniser la présence médicale sur son territoire classé en Zone d'Accompagnement Rural (ZAR) par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Considérant la nécessité de fédérer, d'organiser la coordination des professionnels de santé et de répondre aux besoins de la population, la ville a élaboré un programme fonctionnel de l'équipement en collaboration avec les ergonomes du Centre de Gestion et les professionnels de santé. En parallèle, ces professionnels se sont inscrits, à travers leur association, dans une labellisation de la maison de santé pluriprofessionnelle avec l'ARS Bretagne et le chargé de mission santé du Contrat Local de Santé (CLS). Forts de cette dynamique, des professionnels

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20261109-2026DELIB123-DE

de santé de la commune et du territoire environnant ont adhéré au projet de santé dont la labellisation a été actée par l'ARS en 2022.

D'une surface de 1 200 m², cette maison de santé structurée autour de trois pôles est destinée à accueillir jusqu'à 28 professionnels. Son ouverture a eu lieu en décembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la maison de santé pluriprofessionnelle bénéficie de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Fonds chaleur ; et également d'une subvention de la Région au titre du « Bien vivre partout en Bretagne ».

Vu le pacte financier et fiscal de Guingamp Paimpol Agglomération instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal n°2019/81 en date du 28 novembre 2019 ;

Vu la révision des modalités de fonds de concours aux « Maisons de Santé » approuvé par le conseil d'agglomération en date du 5 juillet 2022 ;

Vu la demande de financement au titre de ce fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal n°2024/87 en date du 10 octobre 2024 ;

Vu les précisions apportées et les révisions effectuées sur différents points dans le règlement du fonds de concours aux communes pour le développement des maisons de santé approuvé par le conseil d'agglomération en date du 30 septembre 2025 ;

Vu le plan de financement définitif de l'opération présenté ci-après :

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	%
Acquisition foncière	107 540 €	Etat : DSIL 2023 (accord)	605 609 €	15,92%
Études et MO	375 104 €	Etat : DSIL 2024 (accord)	250 000 €	6,57%
Travaux de construction	3 096 518 €	Etat : DETR 2024 (accord)	25 000 €	0,66%
Travaux sur réseaux	65 428 €	Région (accord)	232 606 €	6,12%
Mobilier et divers	158 367 €	Agglomération (sollicité)	150 000 €	3,94%
		ADEME : Fonds chaleur (accord)	16 086 €	0,42%
		Autofinancement et emprunt	1 523 656 €	40,07%
		Participation du budget principal : aménagement ext. / environnement	1 000 000 €	26,30%
Total des dépenses	**3 802 957 €**	**Total des recettes**	**3 802 957 €**	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20261109-2026DELIB123-DE

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **VALIDE** le plan de financement définitif de l'opération présenté ci-dessus ;
- **DEMANDE** à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Méghane CRENN

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)